

Brève

Le data Governance Act

L'actualité législative européenne en matière de numérique est importante. Alain Strowel vous parlait, dans une précédente livraison des Pages, de l'adoption du *Digital Services Act* et du *Digital Markets Act*¹. Peu de temps avant l'adoption de ces deux textes majeurs, le législateur européen adoptait le *Data Governance Act* (le DGA), un règlement sur la gouvernance des données². Ce texte constitue l'un des piliers de la stratégie européenne des données.

On peut brièvement pointer trois types de règle présente dans ce DGA. Premièrement, ce texte facilite, dans certaines circonstances, une plus large réutilisation des données du secteur public protégées par des secrets d'affaires, des droits de propriété intellectuelle ou par la réglementation relative aux données à caractère personnel. Deuxièmement, le texte européen souhaite créer un modèle commercial pour les services d'intermédiation de données ainsi qu'un environnement sûr enclin au partage sécurisé des données par les entreprises ou les particuliers. Enfin, il encourage la mise à disposition de données à des fins d'altruisme, c'est-à-dire un partage volontaire des données pour le bien commun.

Ce règlement, en vigueur depuis le 23 juin 2022, sera pleinement d'application dès le 24 septembre 2023³.

Edouard Cruysmans ■

*Professeur invité à l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain
Juriste d'entreprise à l'Université catholique de Louvain*

¹ A. Strowel, *Le Digital Services Act et le Digital Markets Act adoptés*, *Les Pages*, 2022/133.

² Règlement 2022/868 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement 2018/1724 (règlement sur la gouvernance des données), *J.O.U.E.*, L 152/1 du 3 juin 2022.

³ A partir du 23 juin 2022, les Etats membres ne peuvent plus adopter de dispositions contraires à ce règlement. Cependant, pour laisser le temps aux acteurs impactés par le texte de se conformer au contenu du texte, l'application est repoussée au 23 septembre 2023.